

SIVOS DES ECOLES DE BEAUREPAIRE – SAILLENARD

136 rue de l'Eglise

71580 SAILLENARD

Tél : 03 85 74 10 67

Mail : sivos.beaurepairesaillenard@orange.fr

Saillenard, le 13 juin 2019

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

En dehors des heures scolaires et afin de faciliter la vie des familles, le SIVOS exerce sa mission en proposant les services de transports scolaires, de garderie et de restauration.

I - TRANSPORTS SCOLAIRES

Le tarif 2018/2019 reste inchangé, soit :

55.00 € par enfant pour l'année

Assuré matin et soir, le circuit mis à jour chaque année pour tenir compte des demandes, implique un respect des horaires de passage et s'agissant d'un transport collectif, **les demandes ponctuelles ne sauraient, sauf exception, être satisfaites.**

La facture est expédiée en fin d'année scolaire aux parents dont les enfants utilisent les transports scolaires (peu importe la fréquence). Le Sivos ne peut accepter les paiements en espèces.

Il est rappelé aux parents qu'ils ne doivent pas se garer aux emplacements prévus du bus. Des parkings sont à disposition au sein des 2 écoles.

II - GARDERIE PERISCOLAIRE :

Elle est assurée de 7h à 8 h50 et de 16h30 à 18h45 **à l'école de Beaurepaire.**

Nb : les enfants fréquentant la cantine bénéficient de la garderie gratuite jusqu'à la reprise des cours.

Les parents sont tenus de respecter les horaires, **notamment en fin de journée 18h45.**

Le tarif 2018/2019 reste inchangé, soit :

Les réguliers paieront mensuellement la somme de :

35.00 € pour 1 enfant

45.00 € pour 2 enfants

50.00 € pour 3 enfants

Les occasionnels (moins de 5 fois par mois) paieront mensuellement la somme de :

22.00 € pour 1 enfant

27.00 € pour 2 enfants

35.00 € pour 3 enfants

La facture est adressée mensuellement et le paiement s'effectue soit auprès du Trésor Public, soit par prélèvement (demander un dossier au secrétariat). Le Sivos ne peut accepter les paiements en espèces.

NB : A Saillenard, l'école accueille **uniquement les enfants de l'école arrivant du bus** vers 8h15, et le reprenant le soir vers 17h15. Il s'agit d'une simple surveillance en cour de récréation et non d'une garderie.

III - CANTINE :

Le prestataire Sud Est Restauration (repas cuisiné sur place) est reconduit pour l'année scolaire 2019/2020.
Le règlement intérieur sera remis à tous les enfants qui mangeront à la cantine.

Les tarifs 2018/2019 restent inchangés, soit ;

4,80 € par repas pour les réguliers

5,00€ pour les occasionnels (moins de 5 repas par mois)

Particularités :

1.00 € par jour (maternelle et primaire) est la somme qui sera facturée à tout enfant déjeunant à la cantine et qui apportera son repas (**suite à une décision médicale**) :

Ce tarif journalier compense une partie de la prestation du personnel Atsem.

Un pointage du nombre des enfants est établi le matin auprès des enfants et remis aux cantinières des 2 écoles avant 9 h 30.

La facture est adressée mensuellement et le paiement s'effectue soit auprès du Trésor Public, soit par prélèvement (demander un dossier au secrétariat). Le Sivos ne reçoit aucun paiement en espèces.

Réclamation :

Toute demande est à adresser au secrétariat du Sivos – 136 rue de l'Eglise – 71580 SAILLENARD

Le secrétariat est ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (03 85 74 10 67)

Le Président du SIVOS

Dominique MORATIN

